

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Efficience, Finances et Qualité

Centre St Victor

Décision n° 2023-114

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants,

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre M. Vincent DUPONT et le CHU Amiens-Picardie à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu la Note de service n°171/22 du 02 janvier 2023 relative à la prise de fonctions de M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel de la Direction des Finances ;

DECIDE

Article 1^{er} - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 - DELEGATAIRES

Délégation permanente est donnée à :

- **Mme Claudine COUILLET**
- **Mme Martine DUBERT**
- **Mme Nathalie PERET**

Chargés de Clientèle, Adjoint Administratifs du Pôle « Efficience, Finances et Qualité », à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général :

- Les permissions de sortie des patients
- Les départs de corps sans mise en bière
- Les transports inter-sites
- Les attestations de résidence des résidents domiciliés au sein de du Centre Saint-Victor

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général et par délégation » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise aux Comptables de l'établissement.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

Le Directeur Général

Didier RENAUT



Le Directeur Coordonnateur

Vincent DUPONT

A blue ink signature of Vincent DUPONT.

La Chargée de clientèle

Claudine COUILLET

A blue ink signature of Claudine COUILLET.

La Chargée de clientèle

Nathalie PERET

A blue ink signature of Nathalie PERET.

La Chargée de clientèle

Martine DUBERT

A blue ink signature of Martine DUBERT.